

**ARTICLE 8 : Les clubs doivent remettre leurs souches sur place et en mains propres au représentant du Comité le premier jour du Grand Prix au plus tard, accompagné du produit total des ventes et des billets complets invendus mis hors tirage.**

**Un récapitulatif des ventes et retours signé par un responsable de chaque club devra également être produit, un reçu sera fourni sous réserve de recomptage.**

**Les souches non rendues à ce moment ne pourront participer au tirage.**

**Tout billet et souche non restitués ce jour seront considérés comme vendu.**

**La totalité des souches participant au tirage sera chiffonnée individuellement.**